

GARANTIE

La garantie est de 2 ans à compter de la date d'achat. N'oubliez pas de faire valider votre achat par votre revendeur (sous réserve d'une installation conforme).

Nous ne saurions engager notre responsabilité en cas de défauts qui ne découleraient pas d'un problème de fabrication ou de matériel. Les détériorations provenant d'une installation non conforme (à la C15-100 pour la France), d'un réseau d'alimentation ne respectant pas la norme NF EN 50160, d'un usage anormal ou du non respect des prescriptions de ladite notice ne sont pas couvertes par la garantie.

Si des travaux sont effectués sur l'appareil par d'autres personnes que celles de notre SAV, la garantie ne sera plus valable. L'intégration dans l'appareil de pièces non certifiées par nos soins ou la suppression de pièces annule la garantie. De même, toute ouverture du boîtier de régulation ou la détérioration de l'étiquette d'inviolabilité annule la garantie.

La garantie du fabricant comprend l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Les frais de main d'œuvre, de déplacement et de transport sont à la charge de l'utilisateur.

En cas d'absence de justificatif, la durée de la garantie ne saurait excéder 30 mois à partir de la date de fabrication.

En cas de dysfonctionnement, usagers et revendeurs devront suivre la procédure ci-après :

- 1- Dépôt ou envoi (port payé) par l'utilisateur à son revendeur, dans son emballage d'origine accompagné de sa notice d'utilisation et de la preuve d'achat mentionnant la date d'achat.
- 2- Le revendeur devra prévenir notre SAV en indiquant le numéro de série de l'appareil défectueux avec sa preuve d'achat et nous faire parvenir l'appareil défectueux le plus rapidement possible.
- 3- Un rapport de notre SAV sera adressé au revendeur précisant l'origine de la panne.
- 4- Si la panne est prise en garantie, renvoi sous quinzaine (à date de réception) de l'appareil remis en conformité.
- 5- Si la panne est hors garantie, un devis sera adressé au revendeur en complément du rapport précédemment cité. La date de renvoi de l'appareil sera communiquée après acceptation du devis.

EXCLUSION DE LA GARANTIE

Sont exclus de la garantie les dommages consécutifs aux événements suivants :

- Utilisation non-conforme à la notice d'utilisation livrée avec l'appareil.
- Raccordement à une tension non-conforme à la plaque signalétique de l'appareil.
- Intervention sur l'appareil par une personne non habilitée.
- Les dommages consécutifs aux catastrophes naturelles ou aux dégâts des eaux.
- Les dégâts consécutifs à la malveillance, la négligence ou la faute.
- Les dommages induits par les surtensions liées aux dysfonctionnements du réseau public ou privé.

Assistance technique

L'assistance technique est réalisée par le réseau de distribution.